



Communiqué de presse

Paris, le 26 janvier 2023

La situation économique du secteur du transport routier de marchandises se dégrade

La FNTR publie sa première enquête de conjoncture du Transport Routier de Marchandises (TRM) de l'année 2023. Celle-ci met en évidence, pour le quatrième trimestre 2022, un léger redressement de l'activité économique des entreprises mais une dégradation, selon les chefs d'entreprise, au 1er trimestre 2023.

Les difficultés de recrutement restent très élevées mais demeurent stables. 67 % des transporteurs rencontrent des difficultés de recrutement. Un niveau record qui est supérieur à celui enregistré avant la crise sanitaire. Si cette situation se poursuit, l'activité du secteur pourrait être fortement pénalisée. L'indicateur qui mesure l'évolution des effectifs des trois derniers mois continue de se dégrader ainsi que celui qui mesure la tendance pour le 1er trimestre 2023.

Le climat des affaires se stabilise après une détérioration dans l'ensemble des sous-secteurs de l'industrie manufacturière. Dans le transport routier de marchandises et dans les activités immobilières, l'indicateur du climat des affaires diminue légèrement mais reste au-dessus de sa moyenne.

Le solde d'opinion sur le niveau d'investissement se stabilise à un niveau bas dans le transport routier de marchandises. Un niveau qui illustre parfaitement l'état de santé des entreprises et qui pourrait également avoir un impact en matière de transition énergétique.

Le baromètre de la FNTR sur la situation des entreprises se redresse légèrement tout en restant en dessous de sa moyenne de long terme. Cette situation est due notamment à la baisse des marges des entreprises qui se dégradent du fait de la forte augmentation des coûts, notamment des carburants.

Retrouvez la note complète > [La conjoncture du transport routier de marchandises pour le 4ème trimestre 2022](#)

Contacts presse :

Camille MIKOCZY – camille.mikoczy@fntr.fr – 06 63 09 19 41

Alexandra CHASSIGNAT – alexandra.chassignat@fntr.fr – 01 44 29 04 12